

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Nationalité sportive : Assouplissement aux bénéficiaires des fédérations africaines

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

L'OFFICIALISATION d'un nouvel assouplissement de la loi sur le changement de nationalité sportive chez les footballeurs était, entre autres décisions, attendue du 70e Congrès de la Fifa qui s'est tenu le 18 septembre dernier.

C'est l'aboutissement d'un combat mené depuis 2018 par Fouzi Lekjaa, le président de la Fédération royale marocaine de football, pour notamment permettre à Mounir El Haddadi de porter le maillot de Lions de l'Atlas, malgré une sélection officielle avec l'Espagne (13 minutes avec la Roja, le

Pour le compte du Gabon, on pense évidemment aux cas Pierre-Emerick Aubameyang (1 sélection avec l'équipe de France espoirs), Frédéric Bulot (ex international français U16, U17, U19 et U23).

premier pays en sélection A, avoir été âgé de moins de 21 ans au moment de sa dernière sélection, n'avoir plus été appelé en sélection depuis au moins trois ans, ne pas avoir disputé avec la première sélection une phase finale de coupe du monde ou d'un tournoi continental (Coupe d'Afrique, Euro, Copa America, Coupe Concacaf, Coupe d'Asie ou Coupe d'Océanie). La nouvelle disposition validée par la Fifa s'est donc ajoutée à la précédente (la fin de la limite d'âge pour le changement de nationalité sportive) mise en application à partir de 2009,

suite à une proposition de l'Algérien Mohamed Raouraoua, alors président de la fédération de football de son pays.

Il y a lieu de rappeler que c'est à partir de 1964 que la Fifa exige qu'un footballeur ne soit associé qu'à une sélection nationale. Ce pour éviter les abus et d'éventuelles équipes nationales A composées de joueurs étrangers.

Les premiers assouplissements sont intervenus en 1993 et le processus s'est accéléré depuis la décennie écoulée. Permettant à une flopée de joueurs de changer de nationalité sportive. Malgré une présence dans les différentes sélections des jeunes avec leur pays de naissance ou d'adoption, voir des rencontres non officielles (matches amicaux) disputées avec la sélection A. Pour le compte du Gabon, on pense évidemment aux cas Pierre-Emerick Aubameyang (1 sélection avec l'équipe de France espoirs), Frédéric Bulot (ex international français U16, U17, U19 et U23). Ou encore Mario Lemina, champion du monde U20 2013 avec les Bleuets, aux côtés d'autres français d'origine africaine comme Paul Pogba, Samuel Umtiti, Kurt Zouma, Yaya Sanogo et autres Geoffrey Kondogbia. Le dernier cité, qui compte 5 sélections (matches amicaux) avec les Bleus a d'ailleurs, depuis 2018, choisi de défendre la bannière de la République Centrafricaine, le pays de ses parents. Une tendance qui, malheureusement, bien qu'elle apporte un supplément de qualité aux sélections, notamment en Afrique, masque les limites de certaines fédérations en matière de formation. Avec un très fort potentiel de footballeurs binationaux en Europe, de nombreux pays africains (Algérie, Angola, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Maroc, Nigeria, RD Congo, Sénégal, Tunisie, etc) ne peuvent donc que se frotter les mains.



Photo: DRI L'Union

Ulrich Eneme Ella est un cas typique de changement de nationalité sportive pour le compte du Gabon

